



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/16311
3 février 1984
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 3 FEVRIER 1984, ADRESSEE AU PRESIDENT
DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT
DE L'EGYPTE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre du 3 février 1984, qui vous est adressée par l'Observateur permanent de l'Organisation de libération de la Palestine.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer la lettre en question comme document du Conseil de sécurité.

L'ambassadeur,

Représentant permanent de l'Egypte
auprès de l'Organisation des
Nations Unies

(Signé) Ahmed Tawfi KHALIL

Annexe

Lettre datée du 3 février 1984, adressée au Président du Conseil de
sécurité par l'Observateur permanent de l'Organisation de libération
de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de Yasser Arafat, président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine, j'ai l'honneur d'appeler d'urgence votre attention sur les faits ci-après. Le mardi 31 janvier 1984, des étudiants palestiniens de l'Université de Bir Zeit, sur la rive occidentale palestinienne occupée par Israël, ont organisé une grève pour protester contre l'attentat criminel au cours duquel des colons sionistes ont tenté de faire sauter la mosquée d'Al-Aqsa, à Jérusalem. Cette grève n'était pas accompagnée de manifestations.

Le Jeudi 2 février, les autorités israéliennes d'occupation ont fermé pour trois mois l'ancienne Université de Bir Zeit, de sorte que 1 400 étudiants palestiniens se trouvent privés d'enseignement. Les facultés de sciences, de littérature et de commerce ont été fermées. Le Bureau de l'Administration et des services (entretien et cuisines) et le Département des affaires des étudiants et du personnel ainsi que le Bureau des relations publiques ont également été fermés.

Cette dernière mesure répressive s'inscrit dans le cadre de la politique des autorités israéliennes d'occupation qui consiste à s'immiscer directement dans des affaires relevant des établissements d'enseignement. Vous vous souviendrez que l'Organisation de libération de la Palestine a déjà porté à votre attention plusieurs cas où les autorités d'occupation avaient suspendu les cours dans tous les établissements d'enseignement palestiniens empêchant ainsi les étudiants de passer leurs examens.

L'Observateur permanent,

(Signé) Zuhdi Labib TERZI

